



VendezBien.fr

Barème d'honoraires de transaction :

- Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat de vente signé.
- Les honoraires de transaction sont TVA comprise au taux de 20%
- Ces tarifs représentent un maximum.

3% du prix net vendeur + 4000€ dans le cas d'un mandat de vente exclusif

4% du prix net vendeur + 4000€ dans le cas d'un mandat de vente simple

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur ou le vendeur conformément au mandat de vente.

Estimation gratuite